



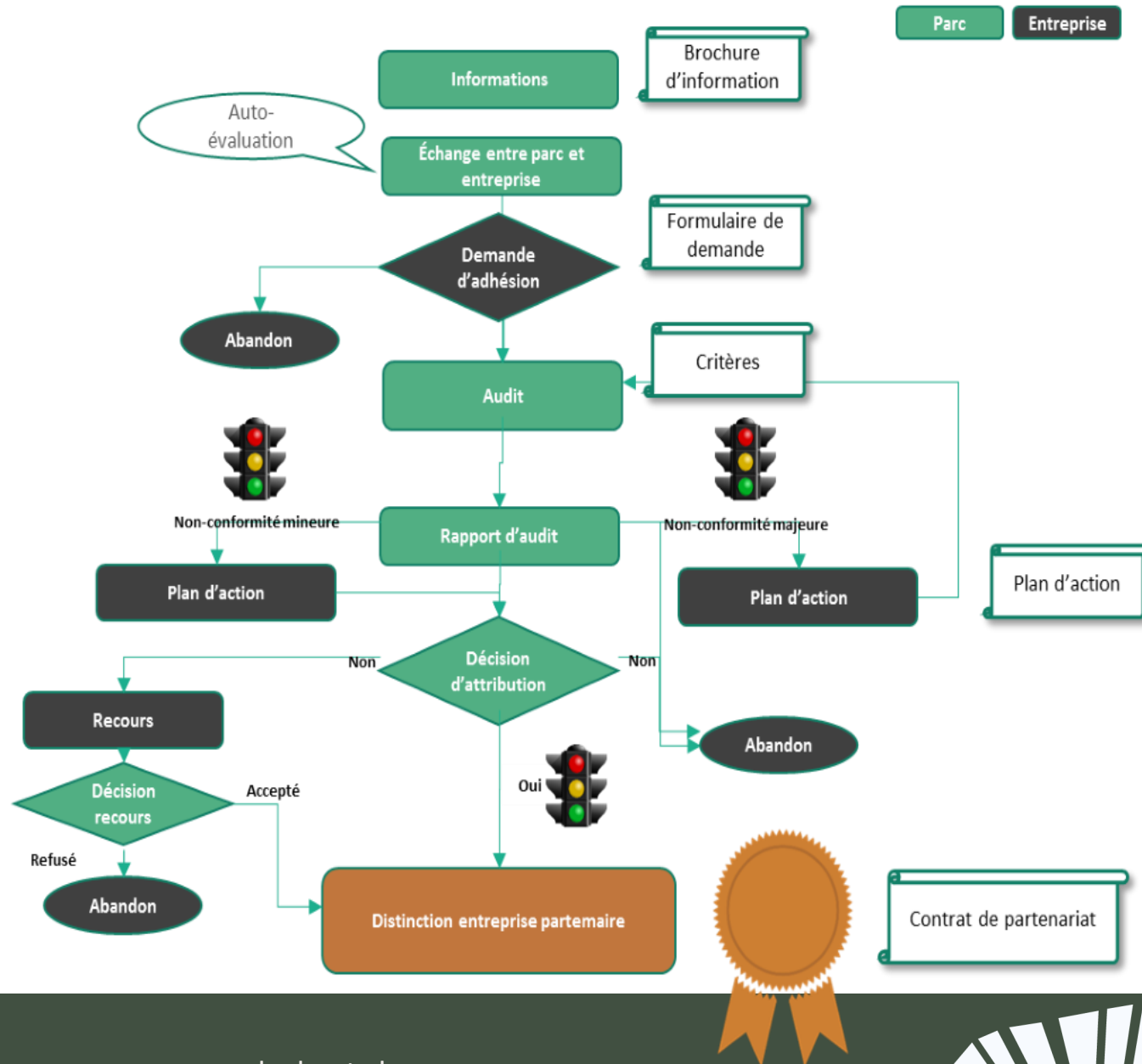
Entreprises partenaires

ERFA | 19 octobre 2023



1. Le processus *Entreprises partenaires*

Processus d'attribution



Demande d'adhésion

Exigences minimales obligatoires

- Adhésion aux **valeurs** des parcs suisses
- Adhésion, en tant qu'entreprise, à l'**association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut** (cotisation annuelle)
- Engagement de l'entreprise à participer régulièrement aux **activités du Parc** (au moins une fois par an)
- Posséder toutes les autorisations nécessaires pour l'exercice de son activité et être conforme avec les lois en vigueur.
- Garantie de se fournir en électricité 100% renouvelable
- Exigences spécifiques



Entretien d'évaluation

- ▶ Les entretiens se réalisent à deux
 - ▶ Augmentation des compétences (plan d'action)
 - ▶ Légitimité et impartialité accrue
- ▶ La coordination du parc
 - ▶ Un représentant de la commission
 - ▶ Un expert au besoin (entreprises partenaires,...)
- ▶ Discussion d'un plan d'action (obligatoire ou non)



B2

:

X

✓

fx

Nom de l'entreprise :

	A	B	C	D	F	G
3	Nom de l'entreprise :					
4	Date :					
5	Valeur 1 : Conservation et valorisation de la nature et du paysage					
	L'entreprise s'engage à réduire son impact environnemental et de promouvoir la biodiversité autour de ses activités.					
6	Critères	Évaluation 1-4	Pas pertinent	Remarques et observations de l'entretien d'audit		Idées / mesures pour plan d'action
7	Climat & énergie - Utilisation d'énergies renouvelables - Efficience énergétique des bâtiments (chauffage, isolation) - Mobilité du personnel et des clients - Logistique du transport de marchandise					
8						
11	Ressources (réduire, réutiliser, recycler) - Eau, eaux usées - Matières premières et matériaux - Gestion des déchets, recyclage - Gaspillage alimentaire (Food Waste)					
12						
17	Biodiversité et paysage - Contribution à la préservation et à la promotion de la biodiversité et du paysage - Utilisation des labels écologiques					
18						
20	Mesures / idées propres					
21	Valeur moyenne par valeur		#DIV/0!			
22						
23	Valeur 2 : Valeur ajoutée régionale					
	L'entreprise privilégie dans la mesure du possible les produits et services de la région. Elle s'engage à préserver ou à créer des emplois et des places de formation.					
25	Critères	Évaluation 1-4	Pas pertinent	Remarques et observations de l'entretien d'audit		Idées / mesures pour plan d'action
26	Utilisation de produits et de services de la région - Critères de sélection pour les fournisseurs - Importance de l'aspect "régional" dans l'approvisionnement			www.gruyerepaysdenhaut.ch		
27						

Note de partenariat

- ▶ A destination de la commission
- ▶ Une note est attribuée pour chaque valeur
 - ▶ Le barème suivant est appliqué pour la moyenne de chaque valeur :
 - ▶ < 2 Non-conformité majeure : l'entreprise n'atteint pas le minimum requis, cette note est éliminatoire.
 - ▶ de 2 à 3 Non-conformité mineure : des améliorations sont nécessaires pour que la valeur soit considérée comme remplie, un plan d'action est défini en accord avec l'entreprise, avec délais de réalisation.
 - ▶ ≥ 3 valeur remplie de manière satisfaisante, des recommandations sont proposées pour une progression continue de l'entreprise.
 - ▶ Diminution de la note

La Coordination et la Commission ont la compétence de diminuer la note d'un domaine de valeur dans le cas où il est estimé que la moyenne obtenue pour une valeur n'est pas pertinente, compte tenu du constat d'un comportement ou d'une action contraire à la philosophie du programme *Entreprises partenaires*. Cette décision est alors notifiée explicitement dans le rapport d'audit et/ou la décision d'attribution.
- ▶ Préavis d'attribution



1. La commission Entreprises partenaires

Commission d'attribution

- ▶ Nommée par le Comité du Parc
 - ▶ représentation : des entreprises partenaires, du conseil/Comité du Parc, des marques régionales et des organisations régionales, différents domaines d'activité concernés, représentation géographique (Vaud, Fribourg).
- ▶ La Commission est formée de 5 à 9 personnes. Le Comité statue tous les **5 ans** sur son renouvellement, les mandats sont renouvelables.
- ▶ La Coordination assure le secrétariat de la Commission, qui pour le reste s'organise elle-même.
- ▶ L'ordre du jour est préparé d'entente avec la Coordination



Représentation de différents secteurs

- ▶ 2 entreprises partenaires (potentiellement 4)
- ▶ Représentants:
 - ▶ Secteur hôtelier
 - ▶ Secteur Bois
 - ▶ Secteur Produits régionaux
 - ▶ Secteur agricole
 - ▶ Secteur touristique et économique



La Commission a compétence pour :

- ▶ **Conseiller** la Coordination du Parc dans l'application du concept national *Entreprises Partenaires*.
- ▶ Décider de **l'évolution des exigences spécifiques** et autres conditions pour les entreprises partenaires et le label *Produit des parcs suisses*
- ▶ Décider de **l'octroi et du renouvellement de la distinction *Entreprises partenaires***, sur base du rapport d'audit et du plan d'action remis par la Coordination. (Validité de l'octroi : **4ans**)
- ▶ Décider de **l'octroi initial du label *Produit des parcs suisses*** pour de nouveaux produits, sous réserve de leur certification par un organisme de certification accrédité, et définir le suivi des exigences spécifiques auxquelles cet octroi est assorti.
- ▶ Décider du **retrait de la distinction *Entreprises partenaires* ou du label *Produit des parcs suisses*** en cas de manquement majeur de l'entreprise aux exigences de la convention signée entre le Parc et l'entreprise.





Les « entreprises partenaires » s'engagent pour les 7 valeurs des parcs



- ▶ Demande d'adhésion
- ▶ Auto-évaluation
- ▶ Entretien d'évaluation (Excel)
- ▶ Rapport d'entretien



x

x

x

Résultats de l'entretien d'évaluation

Référentiel(s) appliqué(s)

Résultats

Exigences minimales documentées (engagement valeurs, adhésion Parc, électricité verte)

x/3

Évaluation des 7 valeurs, total

x/28

- Conservation et valorisation de la nature et du paysage
- Valeur ajoutée régionale
- Sensibilisation et communication
- Coopération
- Innovation et qualité
- Identité territoriale et culture
- Valeurs éthiques et santé



Lien avec le label *produits des parcs suisses*



- ▶ Commission commune
- ▶ Obligation d'être entreprise partenaire pour obtenir le Label produits des parcs suisses.



Les entreprises partenaires du Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut

- ▶ BnB Le Berceau
- ▶ Bnb et équithérapie Au pré des chevaux
- ▶ Au soleil de Gruyères
- ▶ BnB Les Rosatlits
- ▶ Bnb Lever le pied
- ▶ Hôtel Cailler
- ▶ Hotel Wasserfall
- ▶ La gruyère Tourisme
- ▶ Maison d'hôtel l'Ermitage
- ▶ Berghotel Zur Sau
- ▶ Pays d'Enhaut région

